

# Bulletin Officiel Canadien

Autorisé par arrêté en conseil et publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information pour faire connaître les opérations des différents services du Gouvernement, des Commissions et des Comités créés pour fins de guerre et de reconstruction.

Vol. 1.

Ottawa, jeudi, 17 avril 1919.

N° 29

## COMMENT DISPOSER DES BOISSONS SAISIES ET NON RÉCLAMEES

Un arrêté du conseil comble la lacune qui existait dans les règlements concernant les saisies de boissons.

## UN AMENDEMENT IMPORTANT.

Par un arrêté du conseil, en date du 12 avril, toutes les boissons saisies par les fonctionnaires du gouvernement qui devaient être confisquées pour la Couronne, mais dont on ne pouvait disposer à cause de l'insuffisance des règlements, pourront à l'avenir être confisquées si personne ne les réclame dans les quinze jours. C'est le cas d'un envoi, au sujet duquel personne n'a été trouvé coupable d'infraction des règlements, mais dont on n'a pu découvrir ni le consignateur ni le consignataire.

Voici le texte de l'arrêté du conseil:

Attendu que le président du Conseil privé fait rapport que le paragraphe 3 de l'article 4 de l'arrêté en conseil du 24 février 1919, (C.P. 413), tout en autorisant les magistrats qui y sont mentionnés, sur dénonciation sous serment, d'émettre un mandat ordonnant que soit confisquée et soit apportée devant lui toute liqueur enivrante importée, fabriquée ou dont il est disposé contrairement aux dispositions des règlements, ne prescrit la confiscation de cette liqueur pour la couronne que dans le cas où une personne est déclarée coupable d'infraction des règlements en ce qui concerne cette liqueur. Il en est résulté que lorsque des liqueurs enivrantes ont été confisquées et apportées devant un magistrat en exécution de mandats émis conformément aux dispositions ci-dessus mentionnées, mais que personne n'a été déclaré coupable d'infraction des règlements en ce qui concerne ces liqueurs parce que l'identité du consignateur ou du consignataire n'était pas connue, le magistrat ou les magistrats se sont trouvés dans l'impossibilité d'émettre un ordre pour disposer de ces liqueurs. Le ministre a appris que de grandes quantités de liqueurs enivrantes qui ne peuvent être adjugées comme étant confisquées par la couronne à cause de la défektivité ci-dessus décrite des règlements sont actuellement retenues par les autorités locales en attendant l'ordre de l'autorité compétente d'en disposer;

Par conséquent, afin que les règlements prescrivant la confiscation pour la couronne des liqueurs enivrantes confisquées et retenues comme susdit, et aussi pour qu'on puisse disposer de toutes les quantités de liqueurs confisquées pour la couronne sous l'empire des dispositions des règlements, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, en vertu des pouvoirs conférés à Son Excellence en conseil par la loi des mesures de guerre de 1914, ou qui existent autrement à cet effet, de faire les règlements suivants, et ils sont par les présentes faits et décrétés en conséquence:

[Suite à la page 3.]

## L'ALBERTA À LA TÊTE DES PROVINCES, EN 1918, POUR LA PRODUCTION DU CHARBON

Statistiques sur la production des mines de charbon et des fours à coke, au Canada, pendant l'année 1918.

### Une augmentation considérable.

D'après les statistiques préparées par le département des Mines la production des mines de charbon du Canada en 1918 a été de 14,979,213 petites tonnes, dont 2,900 tonnes viennent du district de Yukon, et la valeur de ce charbon (comptée une moyenne de \$3.72 la tonne), a été de \$55,752,671. Cette production, si on excepte celle de 1913, est la plus considérable qui ait jamais été vue pour une seule année dans l'histoire des mines canadiennes. La quantité de charbon importée en Canada en 1918 a été de 21,678,587, évaluées à \$71,650,584, soit une moyenne de \$3.30 la tonne. En 1918, le Canada a exporté 1,817,195 tonnes de charbon évaluées à \$9,504,423.

Le chiffre de la consommation de charbon basé sur la production indiquée, les exportations et les importations de charbon "pour consommation", s'est élevé en 1918 à 34,840,605 tonnes contre une consommation correspondante en 1917 de 33,123,735 tonnes.

La consommation de 1918 a compris, en chiffres approximatifs, 4,900,565 tonnes d'antracite, 26,608,824 tonnes de charbon mou (bitumineux) et 3,331,216 tonnes de lignite.

La consommation de charbon en 1917 a compris, en chiffres approximatifs, 5,428,423 tonnes d'antracite, 24,911,029 tonnes de charbon mou bitumineux et 2,784,283 tonnes de lignite.

### D'OU EST VENUE L'AUGMENTATION.

L'augmentation dans la production de charbon du Dominion en 1918 a été obtenue surtout dans la province de l'Alberta, bien que des augmentations notables se soient aussi produites dans la Colombie-Britannique et dans le Nouveau-Brunswick. La production de la Nouvelle-Ecosse a fléchi de 474,289 tonnes, ou de 7.5 pour 100, comparée à ce qu'elle était en 1917; elle a donné 2,127,271 tonnes de moins qu'en 1913, soit une diminution de près de 27 pour 100. Le Nouveau-Brunswick a augmenté de 78,651 tonnes ou de 41.6 pour 100; la Saskatchewan a diminué de 10,135 tonnes ou de 2.85 pour 100; l'Alberta a augmenté de 1,205,496 tonnes ou de 25.45 pour 100, et atteint la plus grande production de son histoire. La Colombie-Britannique a augmenté de 134,703 tonnes ou de 5.53 pour 100, mais elle est restée en deça de son chiffre de production le plus élevé atteint en 1910 par un fléchissement de 762,154 tonnes.

### LA PRODUCTION DE COKE.

La production totale de coke en 1918 a été de 1,234,347 tonnes provenant de 1,945,475 tonnes de charbon dont 1,348,232 tonnes étaient d'origine canadienne et 597,243 tonnes avaient été importées. La fabrication a donné une moyenne de 0.634 tonne de coke par tonne de charbon mise au four. La quantité de coke utilisée ou vendue par les producteurs a été de 1,245,862 tonnes représentant

[Suite à la page 3.]

## RAPPORT OFFICIEL SUR NOS FRAIS DE GUERRE EN 1918

La dépense totale pendant l'exercice financier se terminant le 31 mars s'est élevée à \$343,838,801.

Le quatrième volume du rapport de l'Auditeur général, déposé devant les Chambres, donne des détails sur les dépenses de guerre du Canada pendant la dernière période complète de douze mois de la guerre. La dépense totale pour cette période s'élève à \$343,836,801. Le ministère de la Milice a dépensé \$201,288,628 au Canada et \$155,381,243 en Europe. La dépense des côtes a coûté \$9,668,229 tandis que la Commission des soldats réformés pour invalidité a dépensé \$11,393,654. La balance de la somme totale a été dépensée par les autres départements du gouvernement, comme l'indique le tableau suivant:

Ministère.	Total.
Ministère de l'Agriculture	\$ 70,303 81
Archives	11,926 38
Bureau de l'Auditeur général	38,242 21
Ministère des Douanes	5,541 25
Ministère des Affaires Extérieures	31,647 79
Ministère des Finances	17,916 46
Secrétariat du Gouverneur général	10,531 94
Ministère de l'Immigration et de la Colonisation	26,692 85
Département des Affaires Indiennes	41,014 99
Ministère du Revenu de l'Intérieur	858 00
Département des Assurances	1,174 74
Ministère de l'Intérieur	94,532 41
Ministère de la Justice	2,491,895 51
Ministère de la Marine et des Pêcheries	471,985 49
Ministère de la Milice et de la Défense	201,288,628 24
Milice et Défense, outre-mer (a)	115,381,243 71
Département du Service Naval	9,666,229 14
Ministère des Postes	749,608 36
Bureau du Conseil privé (b)	50,240 67
Ministère des Travaux publics	185,321 11
Ministère des Chemins de fer et Canaux	1,196,850 88
Secrétariat d'Etat	81,766 99
Ministère du Commerce et de l'Industrie	117,201 22
Commission des ressources en munitions	17,732 52
Bureau des vivres	198,528 17
Commission des soldats réformés	11,393,654 65
Commission du service national	142,093 91
Commission des papiers à journaux	33,312 20
Commission des achats de guerre	30,587 42

\$343,847,263 02  
10,461 04

\$343,836,801 98

MOINS—Balance créditée au département du Travail.

NOTA.—(a) La somme portée dans les comptes publiés sous l'en-tête du département de la Milice et de la Défense; (b) \$640.10 de cette somme paraissant dans les comptes publiés sous l'en-tête de la Commission de reconstruction et de développement.

## Extraction et production de charbon, 1917 et 1918 (en petites tonnes)

	1917.				1918.			
	Extraction.	Produit vendable.	Valeur du produit vendable.	Valeur moyenne par tonne.	Extraction.	Produit vendable.	Valeur du produit vendable.	Valeur moyenne par tonne.
			\$	\$			\$	\$
N.S. ....	6,345,335	6,327,091	19,410,737	3-068	5,838,520	5,852,802	21,551,551	3-68
N.B. ....	189,668	189,095	708,010	3-744	268,205	267,746	1,217,278	4-92
Sask. ....	360,623	953,445	661,451	1-86	347,922	445,310	708,192	2-05
Alberta ...	4,873,637	4,736,368	14,153,685	2-99	6,070,609	5,941,864	20,822,418	3-50
C.-B. ....	2,660,834	2,433,888	8,235,716	3-383	2,878,102	2,568,591	11,341,632	3-42
Yukon ...	5,264	4,872	29,232	6-60	2,900	2,900	11,600	4-00
Total ...	14,435,361	14,046,759	13,199,831	3-08	15,405,958	14,979,213	55,752,671	3-72

L'extraction comprend le charbon sortant de la mine avec ses scories. Le produit vendable comprend les ventes, les quantités employées dans les houillères, le charbon employé par les opérateurs dans la fabrication du coke, ou pour tout autre usage.

## LE SOLDAT QUI DÉSIRE S'ADONNER À LA CULTURE

La Commission d'établissement des soldats publie un bulletin pour renseigner les vétérans qui voudraient s'établir sur des terres.

### FORMULE D'INFORMATION PRÉLIMINAIRE.

Tout soldat de retour qui désirerait sérieusement s'adonner à la vie agricole, sous le régime de la loi concernant l'établissement des soldats, devrait en premier lieu se bien familiariser avec la procédure afin de ne pas perdre de temps aux préliminaires, d'après un bulletin récemment publié par la Commission. Il devrait s'aboucher avec un des représentants de la Commission d'établissement des soldats dans la province où il réside.

Il lui faudrait d'abord remplir la formule d'information préliminaire qui contient le dossier militaire de l'aspirant, son occupation dans la vie civile, ses connaissances agricoles et autres matières qui pourront aider le comité de qualification à décider s'il est désirable, dans son propre intérêt comme dans celui de l'Etat, qu'il soit assisté dans l'acquisition d'une terre.

Cette formule d'information préliminaire est examinée par le comité de qualification et il sera parfois nécessaire pour l'aspirant de se présenter personnellement devant la Commission. Si cela lui est impossible, le comité pourra nommer un représentant pour aller l'interviewer et faire rapport en conséquence.

Généralement parlant, tout soldat ou marin des forces canadiennes, impériales ou coloniales britanniques, qui a servi sur un des théâtres de la guerre, soit en France soit en Mésopotamie, ou en dehors du pays où il s'est enrôlé (c'est-à-dire, s'il a quitté le Canada pour aller en Angleterre), a droit de se prévaloir des avantages de la loi concernant l'établissement des soldats. Ou bien si, étant un sujet britannique résidant au Canada avant la guerre, il a servi dans les forces d'aucun des alliés de Sa Majesté, telle que l'armée des Etats-Unis ou de la France, et s'il a été sur le théâtre même de la guerre ou a quitté le pays de son enrôlement, il peut y participer. Les Canadiens qui ont été entraînés aux Etats-Unis ou aux Bermudes, mais qui ne sont pas allés outremer, ne sont pas éligibles. Un Canadien qui a souffert quelque mal par suite de son service, même sans aller outremer, pourra y participer, s'il reçoit une pension en conséquence. La veuve d'aucun de ceux ci-dessus mentionnés a aussi droit à bénéficier de cette loi.

Après avoir déterminé l'éligibilité de l'aspirant au point de vue du service militaire, le comité de qualification s'assurera de sa condition physique, de ses capacités générales et de son expérience agricole.

Dès que l'aspirant a obtenu son certificat de qualification, il peut s'adresser au comité consultatif de prêt pour avoir de l'aide financière, s'il désire acheter une terre. Il peut avoir choisi le terrain particulier qu'il voudrait se faire acheter par la Commission d'établissement des soldats, ou bien celle-ci lui fournira une liste des terres en vente dans la province où il désire s'établir et il pourra choisir parmi celles-ci. Le comité évaluera le terrain par rapport à ses possibilités agricoles et s'il est satisfaisant et convenable à la capacité du soldat de se conformer aux exigences financières de la loi, le terrain sera acquis pour lui. Le comité des prêts est autorisé à prêter au colon pour l'achat

### REPRÉSENTANTS DU BUREAU DE L'ÉTABLIS- SEMENT DES SOLDATS.

#### COLOMBIE-BRITANNIQUE:

Major M. V. McGuire,  
Pemberton Building,  
Victoria, C.-B.  
Soldier Settlement Board,  
Birks Building,  
Vancouver, C.-B.

#### ALBERTA:

Major F. W. W. Fane,  
Post Office Building,  
Edmonton, Alta.  
Major John Barnett,  
Beveridge Building,  
Calgary, Alta.

#### SASKATCHEWAN:

Lieut. S. F. Dunlop,  
McCallum Hill Building,  
Regina, Sask.  
E. R. Stevens,  
C.P.R. Building,  
Saskatoon, Sask.  
Capt. S. Grant,  
Prince-Albert, Sask.

#### MANITOBA:

D. W. Campbell,  
Post Office Building,  
Winnipeg, Man.

#### ONTARIO:

W. M. Jones,  
32 Adelaide St. E.,  
Toronto, Ont.

#### QUÉBEC:

Lt.-col. Bruce Campbell,  
Drummond Building,  
Montréal, Qué.

#### NOUVEAU-BRUNSWICK:

William Kerr,  
Post Office Building,  
St-Jean, N.-B.

#### NOUVELLE-ÉCOSSE:

H. C. Congdon,  
529 rue Barrington,  
Halifax, N.-T.

#### ILE DU PRINCE-ÉDOUARD:

Soldier Settlement Board,  
Riley Building,  
Charlottetown, I.P.-E.

de la terre jusqu'à concurrence de \$4,500. Le colon est requis de payer 10 pour 100 comptant sur l'achat, mais le comité peut recommander à la Commission que ce paiement de 10 pour 100 ne soit pas exigé dans le cas d'un homme marié qui a l'expérience agricole voulue et qui est considéré comme colon particulièrement désirable. Cet emprunt est remboursable en vingt-cinq années.

Après s'être assuré de sa terre, le colon peut s'adresser au comité des prêts pour se faire aider pour outiller sa ferme. Ce comité peut lui prêter jusqu'à \$2,000 pour acheter du bétail, des instruments et autres accessoires. Cette somme est remboursable en quatre versements annuels uniformes à commencer de la troisième année, aucun intérêt n'étant chargé les deux premières années.

Il y a encore une autre aide financière. Le colon peut demander jusqu'à \$1,000 pour la construction de bâtiments. Cet emprunt est remboursable en vingt-cinq ans.

Sur tous ces emprunts l'intérêt est chargé au taux de 5 pour 100.

Les soldats de retour dont l'instruction est incomplète pourront suivre un cours d'agriculture pratique. Ceci sera expliqué dans un article subséquent.

## CULTURE DE LA RACINE DE CHICORÉE DANS ONTARIO

L'expérience démontre que l'on a obtenu un produit d'excellente qualité une fois manufacturé.

Un bulletin des fermes expérimentales publié par le ministère de l'Agriculture dit que de grandes quantités de racines de chicorée (*cichorium Putybus*) sont employées en les mélangeant avec le café auquel la chicorée donne un saveur particulière qu'il ne possède pas par lui-même. Les racines sont d'abord lavées puis séchées, et ensuite torréfiées et pulvérisées, mais ces divers procédés ne peuvent être employés avec succès que par le manufacturier qui, lui, possède l'outillage nécessaire. A moins que le fermier ne soit établi à une courte distance d'une manufacture de chicorée, le transport des racines fraîches deviendrait trop coûteux pour permettre un profit raisonnable. Mais il devrait être possible pour quelques fermiers de sécher les racines avant de les vendre au marchand, ce qui en diminuerait le poids dans des proportions considérables.

On a fait des essais de culture avec cette plante, il y a plusieurs années, à Guelph, Ont., et l'on a obtenu les résultats suivants:

Le rendement de racines fraîches par acre en 1896 a été de 11½ tonnes; en 1897 la récolte a manqué et en 1898 elle a donné un rendement de 7 tonnes par acre.

Dans le comté de Berthier, Qué., le rendement moyen est de 7 tonnes bien que l'on ait obtenu jusqu'à 14 tonnes de l'acre.

En Angleterre, le rendement varie de 6 à 17 tonnes, la moyenne étant de 8 tonnes par acre.

Afin d'expérimenter davantage ce genre de culture on a ensemencé avec de la chicorée une petite pièce de terre à la ferme expérimentale, Ottawa, le 28 avril 1918. La superficie de la pièce était de 1,227 acres et l'espèce employée était la Grande Magdebourg. La graine a été semée sur huit rangées espacées de huit pouces. Un nombre considérable de plantes ont fleuri la même année au lieu de pousser une grosse racine et de fleurir la deuxième année comme cela est la règle pour cette espèce.

Les racines furent arrachées le 18 octobre sans qu'elles aient souffert de la température de 23½ F. que l'on avait eue la nuit précédente. Après avoir été lavées et débarrassées de la grande eau les racines pesaient 67 livres, quelques-unes des racines pesant plus de deux livres. Ce rendement donne 7½ tonnes par acre.

Un échantillon de ces racines a été envoyé à la Dominion Chicory Company, de Montréal, pour examen. Le rapport que l'on a reçu se lisait comme suit: "Nous avons reçu les échantillons de racines de chicorée, et après les avoir examinées et éprouvées avec soin nous les trouvons excellentes sous tous rapports."

## L'EMPRUNT AMÉRICAIN.

Il s'est vendu pour au delà de cent millions de dollars des nouveaux bons de la Victoire dans la cité de New-York seulement, au premier jour de la campagne de souscription. Ce chiffre est basé sur des rapports partiels reçus par le Loan Committee et égale le résultat des deux premiers jours des trois premiers emprunts de la Liberté. On prévoit même que le succès du quatrième emprunt se répètera.

Au nom de l'Irving National Bank et de l'Irving Trust Co., M. Lewis-E. Pierson a souscrit \$40,000,000. La U.S. Steel Corporation doit souscrire ces jours-ci une somme de \$25,000,000.

## Le ravitaillement de l'Europe.

La valeur totale des articles de ravitaillement distribués en Europe durant le mois de mars est de \$95,000,000, d'après un rapport rendu public à Paris par M. Herbert Hoover. A part une somme de \$2,500,000, le tout a été fourni sur une base de crédit.

## COÛT DES VIVRES UN PEU PLUS BAS LE MOIS PASSÉ

Le temps perdu à cause de différends industriels a été plus considérable qu'en février.

### LE BUDGET HEBDOMADAIRE.

La perte de temps causée par des différends industriels au cours du mois de mars a été plus grande qu'en février 1919 ou en mars 1918. On a constaté l'existence de dix-neuf grèves, affectant 2,739 ouvriers et leur faisant perdre un total de 49,799 jours ouvrables. Les rapports font voir que quatorze de ces grèves se sont déclarées depuis le 1er mars et qu'elles ont affecté approximativement 2,641 employés. Ces chiffres ont été préparés pour le ministère du Travail pour la "Gazette du Travail".

Dans le coût du budget hebdomadaire de famille, pour ce qui concerne les denrées principales, il y a eu une diminution assez prononcée; la moyenne pour mars a été de \$13.05, comparée à \$13.41 pour février et \$12.66 pour mars 1918. Le chiffre index des prix du gros a baissé légèrement, étant à 277.6 pour mars, comparé à 279.8 pour février, 290.0 pour novembre 1918 et 269.2 pour mars 1918.

Dans les prix la tendance générale à la baisse s'est continuée, mais, dans certains groupes, il y a eu plutôt un mouvement montant. Le nombre indice des prix du gros a été moins élevé, se maintenant à 277.6 pour mars, comparé à 279.8 pour février, 290.9 pour novembre 1918; 269.2 pour mars 1918; 224.9 pour mars 1917; 154.4 pour mars 1916 et 137.0 pour mars 1915. Les principaux changements au cours du mois furent des avances dans le bétail et les viandes, et dans les fourrures brutes, et des baisses dans les prix des œufs, du beurre, du poisson, des métaux et des produits chimiques. Il y eut aussi une hausse légère dans les fruits, les légumes et divers produits alimentaires; dans les matériaux de construction, on a constaté quelque baisse.

Dans les prix du bétail, le budget hebdomadaire de famille a été encore plus bas au milieu de mars, le coût de vingt-neuf items de nourriture inclus donnant une moyenne de \$13.05 dans une soixantaine de villes, comparé à \$13.41 pour la mi-février et à \$13.78 pour janvier. Cette diminution pour le mois est due surtout aux prix plus bas des œufs, beurre, farine, avoine roulée, fèves, pommes de terre et à des baisses légères dans les viandes, surtout dans les produits du porc et du mouton. Pour le beurre, une hausse considérable des prix s'est produite après le milieu du mois, due à une augmentation des exportations et aux stocks réduits, les prix montant de 5 et de 10 cents la livre dans nombre de villes.

Le même budget d'alimentation en mars 1918 coûtait \$12.66, et le chiffre pour mars 1919, \$13.05, est le plus bas depuis juillet 1918, quand il fut de \$13. En mars 1914, le budget coûtait \$7.68; un an plus tard, \$7.88; en 1916, \$8.36; et en mars 1917, \$10.70.

## SUCRE D'ÉRABLE.

Le marché du sirop et du sucre d'érable, dit un correspondant commercial, n'offre pas de changement notable. Les prix sont fermes. Le sirop d'érable, en bidon de 13 livres, varie de \$1.95 à \$2 et, en bidon de 8 livres et demi, de \$1.55 à \$1.60, cependant que le sucre cote de 22 à 24 sous la livre, suivant la qualité du produit.

## LES POUVOIRS DE LA COMMISSION DU TRAVAIL

Elle devra faire un recensement et un classement des industries canadiennes actuelles, rechercher la nature et l'importance des associations de patrons et d'ouvriers.

### SON RAPPORT DEVRA ÊTRE PRÊT POUR LE MOIS DE JUIN.

Les devoirs de la Commission du travail, récemment nommée, ont été définis par arrêté en conseil. La Commission se compose comme suit:

L'honorable juge en chef Mathers, de Manitoba, président.

L'honorable Smeaton White, membre du Sénat et directeur-gérant de la "Montreal Gazette Publishing Company", Montréal.

Chas. Harrison, M.P., chef de train, North-Bay, Ont., représentant le public.

M. Carl Riordon, président de la Riordon Pulp and Paper Company, Montréal.

M. F. Pauzé, marchand de bois, Montréal, représentant les patrons.

M. T. Moore, Ottawa, président du Congrès des métiers et du travail du Canada.

M. J. W. Bruce, de Toronto, membre de la Commission d'appel dans les différends ouvriers, représentant les ouvriers.

M. Thomas Bengough, de Toronto, ex-secrétaire de la Commission de l'instruction technique, est secrétaire de la Commission.

Voici le texte de l'arrêté du conseil définissant les devoirs et attribution de la Commission:

Le comité du Conseil privé a pris en considération un rapport daté le 22 mars 1919 du président du sous-comité ouvrier du comité de reconstruction et de développement déclarant qu'à la réunion du sous-comité ouvrier du comité de la reconstruction et du développement, le 19 courant, le vœu suivant a été exprimé:

Le comité ouvrier est convaincu de la nécessité de formuler une politique qui assurera l'adoption de relations coopératives entre les patrons et les ouvriers dans les diverses sphères d'industrie comme le meilleur moyen d'établir

une entente satisfaisante dans l'industrie canadienne. Le comité ouvrier apprécie la différence des conditions entre les industries diverses, mais il comprend néanmoins que certains principes fondamentaux s'appliquent à toutes les industries. Le comité ouvrier a sérieusement étudié l'œuvre entreprise en ce pays et ailleurs pour la solution du problème des relations industrielles et, reconnaissant la complexité et l'importance de ce problème, il recommande que soit immédiatement nommée une Commission royale qui fera rapport au gouvernement sur les questions suivantes, savoir:

1. Les relations entre les patrons et les ouvriers et les suggestions à faire pour assurer une amélioration permanente de ces relations.

2. Les moyens d'assurer que les conditions industrielles affectant les relations entre patrons et employés soient de temps à autre étudiées en vue d'améliorer ces conditions.

Aux fins suivantes la Commission:

1. Fera un recensement et un classement des industries canadiennes actuelles.

2. Recueillera des renseignements quant à la nature et à l'importance de l'organisation actuelle parmi les associations de patrons et d'employés, respectivement.

3. D'après les données disponibles, étudiera le progrès des conseils industriels établis en Canada, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

Il est de plus recommandé que la Commission soumette un rapport final sur les questions susdites pas plus tard que le 1er juin 1919.

Le comité agréé cette recommandation et la soumet pour approbation.

RODOLPHE BOUDREAU,

Greffier du Conseil privé.

### SOUSSIONS DEMANDÉES.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et endossées "Soumission pour superstructure du pont de Timiskaming-Nord, Qué.", seront reçues à ce bureau jusqu'à 12 heures, midi, mardi le 13 mai 1919, pour la construction de la superstructure d'un pont, comprenant quatre arches, sur la rivière des Quinze, à Timiskaming-Nord, comté de Pontiac, province de Québec.

On peut voir les plans et formules de contrat et se procurer des devis et formules de soumission à ce département, aux bureaux des ingénieurs de district, édifice Shaughnessy, Montréal, Qué., édifice Equity, Toronto, Ont., et au bureau de poste d'Hamilton, Ont.

On ne considérera aucune soumission à moins qu'elle ne soit faite sur la formule fournie par le département et conforme aux conditions y contenues.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté sur une banque chartée, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, équivalant à 10 pour 100 du montant de la soumission. On acceptera aussi des bons d'emprunt de guerre comme garantie ou des bons de guerre et chèques si requis pour compléter un montant d'appoint.

NOTE.—On pourra se procurer des imprimés bleus à ce département en déposant un chèque de banque accepté pour le montant de \$20, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, lequel sera retourné si la personne qui a l'intention de soumissionner envoie une soumission régulière.

Par ordre,  
R. C. DESROCHERS,  
Secrétaire.

### LES TAUX DE TRANSPORT DU GRAIN, CHARBON, ETC. SUR LES GRANDS LACS.

La Commission gouvernementale américaine des transports, nous dit une dépêche américaine, vient d'approuver les taux suivants relatifs au transport sur les grands lacs, durant cette saison, du minéral, du grain et du charbon.

Les taux sont comme suit: minéral, 80 cents par tonne; charbon, 42½ cents par tonne; grain, du lac Supérieur au lac Érié et du lac Michigan au lac Érié, pour avril et mai, 3½ cents et 3 cents par boisseau respectivement; septembre, octobre et novembre, 3½ cents et 3 cents respectivement, et pour décembre, y compris la mise en entrepôt du navire, 5½ cents et 5 cents respectivement. Les taux pour le transport du grain à la baie Georgienne et à Gooderich ont été fixés à ½ cent par boisseau, au Port-Huron à ½ cent, à Collingwood à ½ cent par boisseau en moins que le taux du lac Érié. Le prix du transport jusqu'à Détroit est le même que celui vers les ports du lac Érié.

### \$50,111 pour des recherches.

Les dépenses du Bureau des recherches industrielles et scientifiques, l'année dernière, ont été de \$50,111, dont \$19,600 pour salaire. On a subventionné certaines recherches spéciales au montant de \$5,854; les études forestières ont coûté \$2,490; il y a eu \$3,000 distribués en fondations d'études.

### L'ALBERTA A LA TÊTE DES PROVINCES, EN 1918, POUR LA PRODUCTION DU CHARBON.

[Suite de la page 1.]

une valeur de \$6,662,581, ou une moyenne de \$5.35 par tonne.

Par provinces, la production de coke se répartit comme suit: Nouvelle-Ecosse, 581,870 tonnes, une diminution de 63,199 tonnes; Ontario, 408,033 tonnes, une augmentation de 33,019 tonnes; Alberta, 32,801 tonnes, une augmentation de 1,605 tonnes; Colombie-Britannique, 211,643 tonnes, une augmentation de 31,057 tonnes.

Les fours qui ont été en exploitation pendant l'année sont ceux de Sydney-Mines, N.-E., Sault Ste-Marie, Ont.; Coleman, Alta; Fernie, Michel et Union Bay, dans la Colombie-Britannique.

#### PLUSIEURS FOURS INACTIFS.

A la fin de l'année, 1,560 fours étaient en exploitation, 1,041 étaient inactifs et 115 étaient en voie de construction. Les fours que l'on construisait se répartissaient comme suit: 60 fours Koppers à Sydney, 25 fours Willepatte à Sault Ste-Marie, et 30 fours régénérateurs Lomax à Anyox, Colombie-Britannique.

Les exportations de coke en 1918 ont été de 29,612 tonnes représentant une valeur de \$223,629, ou une moyenne de \$7.55 par tonne; ces exportations en 1917 avaient été de 23,595 tonnes représentant une valeur de \$137,318, ou une moyenne de \$5.82 par tonne. Les importations de coke en 1918 ont été de 1,165,590 tonnes représentant une valeur de \$8,975,445, ou une moyenne de \$7.70 par tonne; ces importations en 1917 avaient été de 970,106 tonnes représentant une valeur de \$6,517,260, ou une moyenne de \$6.72 par tonne.

La consommation approximative de coke de four en 1918 a été de 2,363,270 tonnes, comparée à 2,192,373 tonnes pour 1917.

Sur la production totale de coke, 879,063 tonnes, soit 71.2 pour 100, ont été obtenues dans les fours de distillation de sous-produits ou charbon, et ces sous-produits comprenaient 10,525 tonnes de sulfate d'ammoniaque et 7,697,435 gallons de goudron, la production de ces sous-produits en 1917 avait été de 9,941 tonnes de sulfate d'ammoniaque et 9,072,202 gallons de goudron.

### DES SUCRERIES

#### POUR L'ECOSSE

Nombre d'importateurs s'informent des possibilités d'importer cet article du Canada.

L'approvisionnement de sucreries, en Ecosse, est insuffisant, par une quantité considérable, à cause du rationnement du sucre établi pendant la guerre. C'est le fait qu'annonce M. le commissaire J. Forsyth Smith dans un rapport communiqué au ministère du Commerce et de l'Industrie. Et il ajoute que, en dépit des efforts spéciaux faits par les manufacturiers anglais pour répondre aux demandes que leurs sont faites, ils ne pourront pas, d'ici plusieurs années, y parvenir. On importe bien des sucreries américaines, mais ces importations sont limitées par un règlement à 40 pour 100 des importations permises en 1916.

Comme toute les restrictions que frappaient les importations canadiennes ont été levées, la situation devient de ce fait exceptionnellement favorable à l'importation des sucreries canadiennes, et nos exportateurs de sucreries devraient pouvoir prendre des commandes considérables pour livraison immédiate, et introduire, dans les conditions les plus favorables, certaines sortes de leurs produits qui pourront, dans la suite, tenir tête à la concurrence de l'industrie anglaise restaurée.

Nombre d'importateurs et de distributeurs de sucreries sont désireux de se mettre en relation avec les manufacturiers canadiens. Les chocolats et toutes espèces de sucreries seront en très grande demande pendant les prochains

### COMMENT DISPOSER DES BOISSONS SAISIES ET NON RÉCLAMÉES.

[Suite de la page 1.]

#### Règlements.

1. Les règlements établis par un arrêté en conseil du 24 février 1919 (C.P. 413), concernant la fabrication, l'importation et l'expédition interprovinciale de liqueurs enivrantes au Canada sont par les présentes modifiés comme suit:

L'article 4 est modifié en y ajoutant le paragraphe suivant:

(4) (a) Si dans le cas où des liqueurs enivrantes sont confisquées et apportées devant un magistrat ou des magistrats quelconques, conformément aux dispositions du paragraphe précédent, il est impossible de déterminer qui en est le consignateur ou le consignataire ou le propriétaire, ou la personne qui y a droit ou qui la réclame, et que personne ne prouve son droit à la possession de telles liqueurs enivrantes dans un délai de quinze jours après la confiscation comme susdit, ou dans tel autre délai que le magistrat peut accorder, ou qui peut autrement être accordé par un tribunal compétent, alors le magistrat ou les magistrats qui ont émis le mandat en exécution duquel ces liqueurs enivrantes ont été confisquées, ou, au cas de décès, absence ou incapacité de tel magistrat ou tels magistrats ayant la même juridiction, peuvent déclarer que sont confisquées pour la couronne telles liqueurs enivrantes, ainsi que les barriques, tonneaux, caisses, boîtes, bouteilles, colis, contenants et récipients de toutes sortes qui contiennent ces liqueurs.

(b) Les dispositions du présent paragraphe peuvent s'appliquer à la confiscation pour la couronne de toutes liqueurs enivrantes, ainsi que des récipients de toutes sortes qui les contiennent, qui ont jusqu'ici été confisquées et apportées devant un magistrat ou des magistrats conformément au paragraphe 3 du présent article, mais qui, personne n'ayant été déclaré coupable d'infraction en ce qui concerne ces liqueurs enivrantes, n'ont pu être confisquées comme susdit et sont actuellement retenues en attendant la décision de tel magistrat ou magistrats; toutefois, les pouvoirs conférés par le présent paragraphe ne seront en aucun cas exercés avant l'expiration de quinze jours après la publication des présents règlements dans la *Gazette du Canada*.

(5) Dès que des liqueurs enivrantes et les récipients qui les contiennent ont été confisqués pour la couronne, le magistrat ou les magistrats par qui cette confiscation a été ordonnée transmettront immédiatement au ministre des Douanes et du Revenu de l'intérieur un avis par écrit spécifiant les quantités et les espèces de liqueurs enivrantes ainsi confisquées, et ils ordonneront que ces liqueurs enivrantes soient immédiatement déposées dans un entrepôt de douane dans la province où ces liqueurs enivrantes ont été confisquées comme susdit, pour qu'il en soit disposé ainsi que décidera le ministre des Douanes et du Revenu de l'intérieur.

RODOLPHE BOUDREAU,  
Greffier du Conseil privé.

six ou neuf mois. Lorsque les conditions seront devenues plus normales, les chocolats devront faire face à une très vive concurrence de la part des manufacturiers anglais, bien que, même avant la guerre, certaines quantités de chocolats américains aient été importés et accueillis avec très grande faveur par la clientèle. En fait de commerce permanent on demande plus spécialement les pâtes de menthe et les spécialités courants en tous genres de sucreries. Parmi les sucreries importées des Etats-Unis on mentionne les bonbons de coco, les caramels, les chocolats en tablettes, sucre d'ananas, pastilles, gommages en cristaux, marshmallones, etc.

Beaucoup de distributeurs aussi demandent de la gomme à mâcher dont la consommation a augmenté considérablement pendant la guerre.

Prenez des timbres d'économie et économisez systématiquement.

# ANNONCES DE POSITIONS DANS LES SERVICES PUBLICS

Plusieurs situations importantes que la Commission devra remplir le 30 avril, le 9 et le 13 mai.

Les commissaires du Service civil du Canada donnent par le présent avis que les demandes seront reçues de la part de personnes capables de remplir les positions suivantes dans le Service civil du Canada:

*Un spécialiste en industrie animale.—*  
*Traitement, \$2,000.*

1. Un spécialiste en industrie animale avec quartiers généraux à Québec, au ministère de l'Agriculture, au traitement de \$2,000 par année. Les aspirants doivent être gradués d'un collège d'agriculture reconnu et s'être spécialisés en industrie animale. Ils doivent être familiers avec le travail d'organisation agricole. Ils doivent être des conférenciers expérimentés et de bons démonstrateurs en industrie animale, connaissant bien les problèmes de cette industrie. Ils doivent parler couramment l'anglais et le français.

*Un officier pour la division du bétail.—*  
*Traitement, \$2,000.*

2. Un officier pour la division du bétail sur pied, au ministère de l'Agriculture, pour aider à l'officier en charge de la cour à bestiaux à Toronto, au traitement de \$2,000 par année. Les aspirants doivent être bons juges du bétail sur pied et doivent avoir une connaissance pratique du commerce des animaux. Ils doivent posséder assez d'entraînement et d'instruction pour tenir des registres exacts, préparer des articles de journaux, diriger la correspondance et faire le travail général dans un bureau.

*Un dactylographe et commis (homme).—*  
*Traitement, PV,BJJ.*

3. Un dactylographe et commis (homme) au bureau des canaux de Québec, dans la ville de Montréal, ministère des Chemins de fer et Canaux, au traitement de \$1,200 par année. Les aspirants doivent être bons dactylographes connaissant la sténographie et possédant une bonne éducation commerciale anglaise et française. Ils doivent pouvoir parler couramment les deux langues. Une bonne écriture et de l'entraînement commercial sont aussi des facteurs importants. Au sujet de cette position, un examen comprenant les sujets suivants sera tenu:

Écriture.  
Rédaction de lettres en anglais et en français.

Sténographie anglaise et française.  
Dactylographie anglaise et française.  
Expérience.

Des listes de personnes éligibles à des positions de même nature, que celles annoncées ci-dessus peuvent être établies, et elles comprendront les noms des aspirants reconnus bien qualifiés.

D'après la loi, préférence est donnée aux aspirants soldats de retour qui possèdent le minimum d'aptitudes. Les aspirants soldats de retour doivent envoyer une copie certifiée de leur certificat de décharge avec leur demande.

Préférence sera donnée aux résidents de bonne foi des provinces où se trouvent les vacances.

*Un commissaire du commerce.—*  
*Traitement, \$3,000.*

4. Un commissaire du commerce au ministère du Commerce et de l'Industrie, au traitement de \$3,000 par année. Il est préférable que les aspirants soient des hommes d'affaires ayant de bonnes manières, du tact, la parole facile, des aptitudes à écrire un anglais élégant, et habiles à faire des enquêtes et à obtenir des renseignements exacts sur les conditions commerciales. Le titulaire choisi peut ne pas être accepté.

N.B.—Ceci est un avis corrigé de la position annoncée le 3 avril. Il n'est pas nécessaire que les aspirants soient des gradués d'une université et la des-

tinuation peut ne pas être Vladivostok tel qu'annoncé auparavant.

*Un député registraire et reporter en loi.—*  
*Traitement, \$2,900.*

5. Un député registraire et reporter en loi pour la cour d'Échiquier du Canada, ministère de la Justice, au traitement de \$2,900 par année, grade B de la première division. Les aspirants doivent être avocats depuis au moins 5 ans et en règle avec le barreau. Ils doivent connaître les deux langues officielles du Canada et les parler avec facilité. Ils doivent avoir de l'expérience pratique de la manière de faire les rapports de loi, une connaissance de la loi ordinaire et de la loi civile, surtout en matière de procédure et de pratique sera considérée comme une qualité avantageuse pour cette position. Les candidats doivent fournir des lettres de recommandation au point de vue des différentes aptitudes exigées.

*Un agent d'émigration.—*  
*Traitement, \$1,800.*

6. Un agent d'émigration pour Peterborough, Angleterre, ministère de l'Immigration et de la Colonisation, au traitement initial de \$1,800 par année. Les aspirants ne doivent pas être âgés de plus de 50 ans. Ils doivent posséder une bonne éducation et être habiles à faire des conférences. Ils doivent bien connaître les affaires du Canada et être habiles comme journalistes. Ils doivent être capables de faire le travail de publicité, non seulement au moyen de conférences, mais aussi par la préparation d'articles relatifs aux différents problèmes d'exploitation agricole au Canada. Il est essentiel que les aspirants connaissent bien les conditions générales en Angleterre, qu'ils soient capables de converser intelligemment avec ceux qui se proposent d'émigrer et qu'ils puissent s'entendre avec les agents de billets de vapeurs océaniques. Des demandes pour cette position seront reçues jusqu'au 29 mai.

*Un ingénieur agricole.—*  
*Traitement, \$1,600.*

7. Un ingénieur agricole pour le service de réclamation à Calgary, ministère de l'Intérieur, au traitement de \$1,600 par année. Les aspirants doivent être gradués en agriculture d'une université reconnue et avoir une connaissance pratique de l'irrigation, et une connaissance suffisante du génie pour pouvoir préparer et installer un système de drainage de fermes.

*Un comptable.—*  
*Traitement, \$1,500.*

8. Un comptable au ministère des Chemins de fer et Canaux, canal Welland, à un traitement initial de \$1,500 par année. Un examen sera tenu le 20 mai en tenue des livres théorique et pratique et en arithmétique commerciale. Un honoraire de \$8 sera exigé, excepté dans le cas des soldats revenus du front qui n'ont pas à en payer. L'examen sera tenu en anglais seulement. Les candidats doivent être des résidents d'Ontario. Cette position a été annoncée le 5 septembre 1918, et est annoncée de nouveau.

9. Des demandes seront reçues de la part de personnes qualifiées pour remplir les positions suivantes sur le personnel de construction du canal Welland:  
*Un ingénieur-mécanicien, dessinateur.—*  
*Traitement, \$200 à \$225 par mois.*

10. Un ingénieur-mécanicien dessinateur, au traitement de \$200 à \$225 par mois. Les candidats doivent être âgés d'au moins 30 ans. Ils doivent être gradués en génie mécanique d'une école du génie reconnue. Ils doivent avoir eu dix années d'expérience à esquisser et à surveiller la construction de travaux mécaniques considérables, et avoir rempli pendant au moins 3 ans une position en-

courant des responsabilités relatives à ces travaux. Ils doivent pouvoir prendre charge des calculs, des évaluations et de la préparation de plans et devis. Préférence sera donnée aux aspirants possédant de l'expérience en travaux relatifs à la construction de canaux, de havres et de stations hydro-électriques.

*Un dessinateur mécanicien.—*  
*Traitement, \$125 à \$150 par mois.*

11. Un dessinateur mécanicien au traitement de \$125 à \$150 par mois. Les aspirants doivent être âgés d'au moins 25 ans. Ils doivent posséder une instruction d'école supérieure ou une instruction équivalente. Ils doivent avoir eu au moins 4 ans d'entraînement pratique dans les ateliers d'une compagnie de construction reconnue, deux années d'expérience sur travaux de construction et du dehors, et deux ans dans le bureau de dessinateurs d'une bonne compagnie de ponts et chaussées, dans la préparation des dessins, des évaluations, des plans et devis. Préférence sera donnée aux gradués d'une école du génie reconnue, et surtout aux aspirants possédant de l'expérience en travaux relatifs à la construction des canaux, des havres et des stations hydro-électriques.

*Un ingénieur pour travail de bureau.—*  
*Traitement, \$125 à \$150 par mois.*

12. Un ingénieur pour travail de bureau, au traitement de \$125 à \$150 par mois. Les candidats doivent être âgés d'au moins 27 ans. Ils doivent être gradués d'une école du génie reconnue. Ils doivent avoir eu au moins 3 ans d'expérience en travail de campagne, y compris l'expérience relative au creusage ordinaire et sous-marin, aux travaux de fondations et à la construction en béton ordinaire et en béton armé et à la construction en bois. Il faut aussi avoir eu cinq années d'expérience en travail de bureau dans la préparation des plans, des devis et des évaluations de quantités. Préférence sera donnée à ceux qui possèdent une expérience récente dans la construction des canaux, des havres et des stations hydro-électriques.

*Un commis en chef.—*  
*Traitement, \$175 par mois.*

13. Un commis en chef pour estimer le coût des travaux, au traitement de \$175 par mois. Les aspirants doivent être âgés d'au moins 30 ans. Ils doivent posséder une instruction d'école supérieure ou une instruction équivalente. Ils doivent avoir eu 7 années d'entraînement pratique dans des ateliers de construction importants, et avoir été pendant 2 ans en charge de la distribution du coût d'entreprises assez considérables. Ils doivent être aptes à établir et à surveiller un système pour obtenir les renseignements nécessaires pour fournir un état sûr et exact, montrant le coût total réel des différentes parties d'un travail de construction et des différents item qui en font partie.

*Un secrétaire particulier.—*  
*Traitement, \$175 par mois.*

14. Un secrétaire particulier pour l'ingénieur en charge, au traitement de \$175 par mois. Les aspirants doivent être âgés d'au moins 27 ans et de pas plus de 40. Ils doivent avoir une instruction d'école supérieure ou son équivalent; les aptitudes étant les mêmes, préférence sera donnée à un gradué d'une université. Ils doivent être d'habiles sténographes et dactylographes. Ils doivent avoir eu une grande expérience en correspondance relative aux contrats de construction, comportant une appréciation de l'interprétation légale des mots. Ils doivent être bien au fait des principes de la tenue des livres et du génie. Les aspirants doivent fournir tous les renseignements quant à leur instruction, leur service militaire au Canada, en Angleterre ou en France, leur expérience antérieure, les noms de leurs anciens patrons, ainsi que la nature du travail qu'ils ont fait et le degré de responsabilité exercé.

Des listes de personnes éligibles à des positions de même nature que celles annoncées ci-dessus peuvent être établies, et elles comprendront les noms des aspirants reconnus bien qualifiés.

D'après la loi, préférence est donnée aux aspirants soldats de retour qui possèdent le minimum d'aptitudes. Les aspirants soldats de retour doivent envoyer une copie certifiée de leur certificat de décharge avec leur demande.

## UNE ALLOCATION POUR UNIFORMES DES INFIRMIERES

Les garde-malades du service naval sur le même pied que leurs sœurs de la Milice.

D'après l'arrêté en conseil ci-dessous, passé le 9 avril courant, les infirmières de la Royale Marine Canadienne recevront une allocation de \$100 pour uniformes, tout comme, celles qui sont en service actif dans la milice canadienne:

Le comité du Conseil privé ayant considéré un rapport du 3 avril 1919 du ministre intérimaire de la Marine, à l'effet que les officiers techniques du département du Service Naval ont recommandé d'accorder une allocation pour uniformes aux sœurs infirmières de la Royale Marine Canadienne afin qu'elles puissent se procurer dès leur nomination l'uniforme et l'équipement nécessaires;

Il est par conséquent recommandé qu'on accorde à toutes les garde-malades de la Royale Marine Canadienne, lors de leur nomination, une allocation pour uniforme de cent dollars (\$100), correspondant à l'allocation aux mêmes fins accordée aux garde-malades en service dans la milice active au Canada.

Le ministre agréant le rapport ci-dessus des officiers techniques du département du Service Naval, recommande que la dite allocation soit accordée.

Le comité agréé la recommandation ci-dessus et la soumet pour approbation.

RODOLPHE BOUDREAU,  
Greffier du Conseil privé.

## LE GOUVERNEMENT S'ASSURE LUI-MÊME

Le gouvernement canadien a décidé de continuer le système de porter sa propre assurance par rapport à ses effets emmagasinés dans des entrepôts d'entrepreneurs. Le 9 avril courant, on a adopté à cet effet l'arrêté en conseil qui suit:

Le comité du Conseil privé a pris en considération un mémoire du président de la Commission des achats de guerre, disant que celle-ci avait été priée de décider au sujet de l'assurance contre des pertes par le feu, etc., des effets du gouvernement emmagasinés dans des entrepôts d'entrepreneurs, ou envoyés à des entrepreneurs pour être manufacturés, etc., et soumettant la question au Gouverneur en conseil pour décision.

Le président du Conseil privé, auquel on a référé la question soumet que la politique du gouvernement est que celui-ci porte sa propre assurance sur sa propriété, même si cette propriété se trouve entre les mains des entrepreneurs, en cours de manufacture, en magasin dans des entrepôts, ou sortie pour être teinte ou pour toutes autres fins.

Le comité agréant ce qui précède le soumet à Votre Excellence pour information.

RODOLPHE BOUDREAU,  
Greffier du Conseil privé.

Les formules de demandes dûment remplies doivent parvenir au bureau de la Commission du service civil, pas plus tard que le 13 mai, excepté pour la position n° 12. On peut obtenir les formules de demandes des bureaux de placement provinciaux et du Dominion, ou du secrétaire de la Commission du service civil, à Ottawa.

Par ordre de la Commission,  
WM FORAN,  
Secrétaire,  
Ottawa, le 16 avril 1919.

## AIDE AUX SOLDATS-COLONS PENDANT LEUR ENTRAÎNEMENT

Des allocations de subsistance accordées aux familles des soldats se préparant pour l'agriculture les dispenseront de toucher à leurs économies.

Un arrêté en conseil établit des allocations de subsistance pour les familles des colons qui ont pris des terres sous l'empire de la loi de l'établissement du soldat, mais qui doivent d'abord suivre un cours d'agronomie pratique. Ces allocations sont de deux classes, savoir: pour les soldats qui suivent des cours dans un centre d'entraînement agricole et leurs dépendants, et pour les soldats qui font leur entraînement avec un fermier, et leurs dépendants.

Ces allocations, qui sont très généreuses, ont pour but, dans l'esprit du Bureau de l'établissement des soldats, d'épargner aux colons l'obligation de dépenser une partie de leurs épargnes avant d'être en état de se fixer définitivement sur leurs fermes.

Dans le cas d'un homme marié étudiant dans un centre d'entraînement agricole, il pourra recevoir \$60 par mois, soit \$35 pour lui-même et sa femme et un maximum de \$25 pour tous ses enfants.

Le Bureau peut accorder à tout colon étudiant dans un centre d'entraînement agricole des allocations couvrant une période de pas plus de trois mois et sur la base suivante:

S'il est sans dépendants, \$10 par mois.  
S'il est marié, pour le colon et sa femme, \$35, pour un enfant, \$6, pour chaque enfant additionnel, \$5, pourvu que la somme totale payée pour les enfants ne dépasse pas \$25.  
S'il est veuf avec enfants, \$10 pour lui-même, \$15 pour un enfant, \$25

pour deux enfants, \$5 pour chaque enfant additionnel, pourvu que la somme totale payée pour les enfants ne dépasse pas \$40.

S'il a ni femme ni enfant, mais s'il a des parents ou des frères ou des sœurs dépendant entièrement de lui, \$10 pour lui-même et \$20 en tout pour tous ces dépendants.

Un colon qui fait son entraînement avec un fermier pourra être payé pendant une période n'excédant pas douze mois d'après l'échelle suivante:

1. S'il a une femme et des enfants, \$20 pour la femme, \$6 par mois pour un enfant, \$5 par mois pour chaque enfant additionnel, pourvu que la somme totale payée pour les enfants ne dépasse pas \$25 par mois.

2. S'il est veuf avec enfants, \$10 pour un enfant; s'il y a plus d'un enfant, \$10 pour le premier et \$5 par chaque enfant additionnel. Maximum, \$30.

3. S'il n'a ni femme ni enfant, mais des parents ou des frères ou des sœurs dépendant absolument de lui pour leur subsistance, \$10 en tout pour tous ces dépendants.

Aucune allocation ne sera payée pour les garçons au-dessus de 16 ans ou pour les filles au-dessus de 17 ans, à moins que ces enfants ne soient incapables de subvenir à leur propre subsistance, dans lequel cas l'allocation pourra être continuée jusqu'à l'âge de 21 ans. Aucune allocation ne sera payée après le mariage de l'un de ces dépendants. L'allocation sera payée directement aux colons à moins que le bureau ne juge préférable de la payer autrement.

A part les allocations qui viennent d'être décrites, les colons qui étudient dans les centres d'entraînement pourront recevoir gratuitement l'enseignement et la pension, tandis que ceux qui sont employés sur une ferme pourront accepter toute rémunération qu'ils pourront obtenir du fermier chez qui ils travaillent.

## TOUS LES SOLDATS COLONS AURONT LE MÊME PRIVILÈGE.

Les prix spéciaux accordés aux soldats pour les instruments aratoires, etc., ne souffriront pas d'exceptions.

Les prix spéciaux accordés par les manufacturiers d'instruments aratoires, harnais et autres accessoires de la ferme, aux soldats qui veulent bénéficier des octrois de terre et des facilités d'emprunt établis par la loi de l'établissement des soldats, seront aussi accordés à tout soldat-colon de bonne foi qui a droit aux privilèges de la loi à cause de ses états de service militaire mais est capable de financer ses propres transactions.

Jusqu'à présent, ces prix de faveur n'étaient accordés qu'aux soldats qui demandaient de bénéficier de la loi pour obtenir de la terre et un emprunt; mais le bureau a cru qu'il était désirable que ce privilège fût accordé aux soldats-colons résidant sur leurs fermes et payant au comptant ce dont ils avaient besoin.

D'après le nouvel arrangement, chaque postulant doit soumettre une preuve documentaire de service militaire, aussi la preuve par affidavit

## CONTRATS ACCORDÉS PAR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Le ministère des Travaux publics du Canada à Ottawa déclare que les contrats suivants ont été accordés en vertu d'arrêtés en conseil:

Drague "P. W. D. N° 305" (King-Edward).—Remise en bon état (mise en bassin, nettoyage, peinture et réparations). Entrepreneurs: Wallace Shipyards, Ltd, de North-Vancouver, pour \$5,885. Arrêté en conseil en date du 9 avril 1919.

North-Wiltshire, I.P.-E.—Fournir et installer la tour d'eau et le réservoir pour le sanatorium Dalton (rétablissement des soldats dans la vie civile). Entrepreneurs: Canadian Chicago Bridge & Iron Co., Ltd, de Bridgeburg, Ont., pour \$5,510. Arrêté en conseil en date du 9 avril 1919.

Lauzon, P.Q.—Construction d'une clôture entourant le bassin de radoub "Champlain" et "Lorne". Entrepreneurs: Jos. Gosselin, Ltée, de Lévis, P.Q., pour \$12,740. Arrêté en conseil en date du 9 avril 1919.

ou déclaration assermentée qu'il est un colon de bonne foi résidant sur sa terre et la cultivant lui-même, et que les marchandises qu'il veut acheter sont pour son propre usage et son bénéfice personnel.

Des arrangements semblables ont été faits pour l'achat des bestiaux par l'intermédiaire du bureau.

## NOMBREUSES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU POISSON CANADIEN

Plusieurs centaines de réponses à la circulaire envoyée par la mission canadienne de commerce ont été reçues des différentes parties du monde.

Un des grands travaux de la Commission canadienne de commerce a pour but le développement de l'industrie des pêcheries canadiennes. On traite cette question absolument comme une question d'affaires. Ce travail ne nuit pas à celui que font les autres ministères du gouvernement, mais il est, dans un sens, le prolongement commercial de ce travail. Un premier pas a été fait, il y a plusieurs semaines, par un grand travail de propagande dans le monde entier chez tous les marchands de poisson dont les noms se trouvaient enregistrés sur les listes de commerce; ce travail mettait en relief le développement considérable au point de vue du commerce de l'industrie des pêcheries canadiennes, et la circulaire sollicitait des demandes de renseignements. On a déjà reçu plusieurs centaines de réponses de toutes les parties du monde et les renseignements contenus dans ces réponses sont envoyés à toutes les fabriques de conserves de poisson et les marchands de poisson en gros du Dominion.

Durant la période de suspension des travaux de Pâques seulement, on a reçu des demandes de renseignements de Suva, des Iles Fiji (au sujet du saumon "chum"); de Otago, Nouvelle-Zélande (pour le célan, le hareng et la sardine); de Dunedin, Nouvelle-Zélande (saumon en conserve); Oakland, Nouvelle-Zélande (hareng et célan); Belsize, Honduras-Britannique (saumon et sardine, produits laitiers, farine et viandes en baril); Valparaiso, Chili (saumon en conserve et morue); Berbice, Guyanne anglaise (sardine, décrite comme "très populaire", et tous les poissons, excepté l'aiglefin et la merluche); Kingston, Jamaïque (sardine et hareng frais); Georgetown, Demerara, Guyanne anglaise (saumon en conserve en général); Gibraltar (poisson séché et hareng fumé, avec les instructions demandant que tous les prix canadiens soient "c.i.f." à Gibraltar, puisque c'est le seul moyen d'établir une comparaison avec les exportateurs anglais et norvégiens; Trinidad, Indes Occidentales anglaises; Honolulu, Hawaï, Calcuta, Indes; Shanghai, Chine; Penang, Etablissements des Détroits, Port-Saïd, Egypte (poisson en conserve en général).

Malheureusement, nous avons éprouvé un contretemps dans l'industrie de la mise en conserve de la sardine. Près de 2,000 gagne-pain employés dans les pêcheries sur la côte de l'Atlantique sont actuellement sans travail. La saison de la pêche de la sardine s'ouvre normalement au mois de mai, mais, par suite du fait que les fabriques ont des

## LES CONDITIONS DE LA CULTURE SONT MEILLEURES QU'EN 1918..

Un résumé de la situation indique que la plupart des districts sont bien avancés.

Le sommaire suivant de la situation de la culture dans l'Ouest a été compilé par le bureau du commissaire de l'immigration et de la colonisation, à Winnipeg, et porte la date du 10 avril:

La compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien rapporte que la température est humide dans la division de Medicine-Hat et qu'elle est meilleure que celle de l'année dernière et, qu'en général, elle est excellente. Dans la division de Lethbridge, l'humidité s'étend sur une profondeur de 6 à 8 pouces sur les terres couvertes d'herbes et de 12 à 14 pouces sur les terres labourées, les conditions générales étant bien meilleures que celles de la même période de l'année dernière, et elles sont dues au fait que la neige a fondu lentement, qu'il y a eu moins de grands vents et qu'il a plu durant les derniers jours. Dans la division de Calgary les conditions sont en général meilleures que celles de l'année dernière. La neige a fondu lentement et il a plu un peu partout. Dans la division d'Edmonton, l'humidité a pénétré à une profondeur de 4 à 14 pouces. Les perspectives sont très satisfaisantes. Il a plu pendant près de trente heures le 4 et le 5 courants.

Les travaux des semailles ont été commencés le 2 courant à Kirkcaldy, Alta, et sur la ferme de D. K. Sykes, au sud de Swift-Current, Sask.; à Webb, Sask., le 3 courant; à High-River, sur le ranche de Dr MacKid, près de Dewinton et à Insfall, Alta, le 4 courant; et à Sterling, Alta, le 5 courant. On a commencé à herser à Blackfalds, Alta le 3 courant.

Un télégramme venant de la rivière La-Paix en date du 7 avril, dit: Les semailles ont été commencées dans le district de la rivière La-Paix. Sam Felsing, un cultivateur habitant près de la ville a ensemencé plusieurs acres de terre de blé et d'avoine, et Tom Gorman espère avoir 20 acres d'ensemencés samedi. Les cultivateurs travaillent activement sur les terres se préparant aux semailles. Il y a aura un plus grand nombre d'acres de terre en culture cette année. La température est belle et la terre est en bon état.

approvisionnement considérables de l'année dernière, l'administration n'a pas l'intention d'ouvrir la saison avant que cet approvisionnement ne soit épuisé.

"Par suite du fait que l'année dernière, l'on a importé au Canada pour plus de \$286,000 de poisson venant de l'étranger, de la sardine venant de la France, de l'Espagne, du Portugal, de la Norvège et de la Californie—la Commission canadienne du commerce a demandé de faire une campagne volontaire de la part des épiciers, des restaurateurs et des maîtresses de maisons du Canada dans le but de donner la préférence durant les quelques semaines qui vont suivre aux sardines mises en conserve par des fabriques canadiennes. Les approvisionnements considérables du poisson du même genre mis en conserve en Europe et aux Etats-Unis laissent bien peu de chance pour l'exportation de la production canadienne. Le nombre des pêcheurs engagés dans la prise des sardines au Canada est d'environ 1,200, et il y a en plus 600 personnes employées dans les fabriques de conserves, en partie des femmes et des jeunes filles.

## Bulletin Officiel Canadien

Publié une fois par semaine par le  
Directeur de l'Information.

Bureaux: Hope Chambers,  
Rue Sparks, Ottawa.  
Tél.: Queen 4055 et Queen 7711

Le BULLETIN OFFICIEL CANADIEN est  
adressé gratuitement aux  
membres du Parlement, aux  
membres des Législatures  
provinciales, à la magistrature,  
aux journaux quotidiens  
et hebdomadaires, aux  
officiers de l'armée, aux  
maires et aux maîtres de  
poste des villes et des villages,  
à tous les fonctionnaires publics  
et aux institutions qui sont en mesure de  
répandre les nouvelles officielles.

Prix de l'abonnement.  
Un an... \$2.00  
Six mois... 1.00

Tous les chèques, mandats, traites,  
doivent être faits payables à: CANADIAN  
OFFICIAL RECORD, Ottawa.

## EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ EN CONSEIL N° 2206.

"Le Comité du Conseil Privé constate de plus, que, cette guerre étant le fait de tout le peuple canadien, il est désirable que le peuple tout entier soit tenu aussi complètement au courant que possible des actes du gouvernement concernant la conduite de la guerre, aussi bien que de ceux concernant la solution de nos problèmes domestiques, et pour atteindre ce but, il est d'avis qu'un BULLETIN OFFICIEL devrait être fondé et publié une fois par semaine pour faire connaître les mesures prises par le gouvernement en rapport avec la guerre, et, d'une façon générale, la participation à tous les degrés de la nation à la guerre."

## COMMERCE DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR LES TROUPES ALLIÉES

Relations commerciales permises avec certaines parties de l'Autriche-Hongrie dont les soldats sont en possession.

## RESTRICTIONS SUR LES PERMIS.

Le commerce canadien avec certaines parties des territoires de l'Autriche-Hongrie actuellement occupés par les soldats des alliés est maintenant permis en vertu de la proclamation suivante en date du 2 avril 1919, faisant suite à un arrêté en conseil du même jour:

DEVONSHIRE.  
[L.S.]

## CANADA.

GEORGE CINQ, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A tous ceux à qui les présentes parviendront ou qu'elles pourront concerner.—SALUT:

## PROCLAMATION.

W. Stuart Edwards, par le sous-ministre de la Justice, Canada.

Attendu que par Notre proclamation (impériale) en date du 9e jour de septembre 1914, désignée proclamation n° 2 relative au commerce avec l'ennemi, certaines défenses mentionnées et indiquées dans ladite proclamation au sujet des transactions industrielles, commerciales ou financières avec les personnes résidant ou exerçant une industrie quelconque dans l'empire d'Allemagne ou l'Autriche-Hongrie, furent imposées aux personnes résidant, exerçant une industrie quelconque ou se trouvant dans Nos Dominions, et il y était statué que rien dans cette proclamation ne serait censé

## STATISTIQUE DU COMMERCE CANADIEN À MARS

Le commerce canadien pour le mois de mars et dix mois finissant en mars.

	Mois de mars.				Dix mois finissant en mars.			
	1918.		1919.		1918.		1919.	
	Domes- tique.	Étranger.	Domes- tique.	Étranger.	Domestique.	Étranger.	Domes- tique.	Étranger.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Les mines.....	6,772,173	877,653	5,895,161	230,710	73,760,502	1,928,373	77,439,963	3,192,733
Les pêcheries.....	3,365,222	92,082	5,992,523	32,736	32,602,151	619,024	37,137,072	732,322
Les forêts.....	3,922,830	1,276	5,630,023	1,945	51,899,701	50,645	70,024,644	44,298
Animaux et leurs produits..	9,652,749	218,422	17,984,474	2,820,058	172,743,081	5,124,087	197,805,478	8,687,035
Produits agricoles.....	37,895,628	471,744	21,821,663	333,929	567,713,584	10,036,966	269,819,833	21,447,173
Manufactures.....	37,999,663	2,078,098	32,486,167	3,131,390	636,602,516	24,237,914	519,284,268	16,069,548
Divers.....	346,732	771,517	1,342,343	304,347	4,706,250	2,134,195	6,102,548	3,148,380
Marchandises totales..	99,854,987	3,863,989	91,152,361	6,855,115	540,027,788	46,142,004	207,613,806	32,321,479

## Exportations totales du Canada pour mars et dix mois finissant en mars.

	Mois de mars.		Neuf mois finissant en mars.	
	1918.	1919.	1918.	1919.
	\$	\$	\$	\$
Marchandises entrées pour consommation.....	87,255,698	71,749,569	962,521,847	916,443,432
" indigènes, exportées.....	99,954,987	91,152,351	1,540,027,788	1,207,613,806
Total des marchandises pour consommation domestique exportée.....	187,110,685	162,901,930	2,502,549,635	2,124,057,238
Marchandises étrangères, exportées.....	3,863,989	6,855,115	46,142,004	52,321,479
Grand total du commerce canadien.....	190,974,664	169,757,045	2,548,691,639	2,176,378,717

défendre une chose qui aurait été expressément permise avec notre autorisation;

Et attendu qu'en vertu des termes de l'armistice convenu entre le royaume d'Italie et l'Autriche-Hongrie certains territoires de l'Autriche-Hongrie sont actuellement occupés par les armées des gouvernements alliés et qu'il est opportun de permettre que les transactions industrielles, commerciales et financières y soient effectuées avec les personnes résidant ou exerçant une industrie quelconque dans lesdits territoires occupés comme susdit;

Et attendu que par Notre dite proclamation, permission fut accordée de faire des transactions industrielles, commerciales et financières avec les personnes résidant ou exerçant une industrie quelconque dans lesdits territoires aux conditions indiquées dans cette proclamation;

Sachez donc que par et avec l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada nous donnons et accordons l'entière permission et l'autorisation et par la présente proclamation Nous donnons le droit à toutes les personnes résidant, exerçant une industrie quelconque ou se trouvant dans Notre Dominion du Canada de faire des transactions industrielles, commerciales et financières avec toute personne résidant ou exerçant une industrie quelconque dans lesdits territoires ainsi occupés comme susdit d'une manière aussi libre que si lesdits territoires ainsi occupés ne formaient pas partie de l'Autriche-Hongrie mais faisaient partie du territoire appartenant aux gouvernements avec lesquels Notre gouvernement est allié;

Sauf toujours que toute permission qui sera nécessaire au sujet de transactions quelconques pour l'exportation ou l'importation prohibées en vigueur pour le moment dans Notre Dominion du Canada ait d'abord été obtenue;

Sauf aussi que la permission accordée par la présente proclamation n'autorisera pas une personne quelconque à payer à une personne résidant ou exerçant une industrie quelconque dans lesdits territoires ainsi occupés ou pour son bénéfice toute somme qui doit être payée et devrait être encore payée, selon les termes du Code des décrets concernant le commerce avec l'ennemi, 1916, au séquestre nommé en vertu du dit Code;

Sauf aussi que la permission accordée par la présente proclamation n'autorisera pas une personne à payer ou livrer

## Importations totales entrées au Canada pour consommation.

	Mois de mars.		Dix mois finissant en mars.	
	1918.	1919.	1918.	1919.
	\$	\$	\$	\$
Marchandises sujettes aux droits de douanes.....	50,637,294	49,102,408	542,318,623	536,495,717
Marchandises en franchise.....	36,618,404	22,547,161	420,202,224	389,947,715
Total.....	87,255,698	71,749,569	962,521,847	916,443,432
Droits perçus.....	15,799,233	14,781,753	161,588,465	158,044,456

à ou au nom d'une personne quelconque résidant ou exerçant une industrie dans lesdits territoires, une somme ou des biens dont avis a été donné ou aurait dû être donné, en vertu des termes du Code des décrets concernant le commerce avec l'ennemi, 1916, avant la date de la présente proclamation.

De ce qui précède nos féaux sujets et tous ceux que les présentes peuvent concerner, sont par les présentes requis de prendre connaissance et d'agir en conséquence.

En foi de quoi, nous avons fait émettre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. Témoin: Notre Très fidèle et très aimé cousin et conseiller, Victor-Christian-William, duc de Devonshire, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de notre très honorable Conseil privé; chevalier grand-croix de notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand-croix de notre Ordre royal de Victoria; Gouverneur général et Commandant en chef de notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du gouvernement, en notre cité d'Ottawa, ce deuxième jour d'avril, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-neuf, et de notre règne la neuvième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,  
Sous-secrétaire d'Etat.

## Le bois en Grande-Bretagne.

Le Board of Trade de la Grande-Bretagne a annulé, pour prendre effet le 31 mars, toutes les ordonnances relatives à l'achat du bois importé et a de même retiré le prix maximum pour les fournitures, tant importées que domestiques, à l'exception du bois pour étauçons. En ce qui concerne l'importation, aucun permis ne sera requis désormais pour l'importation de bois scié, coupé, raboté ou apprêté d'aucune sorte, y compris les bois durs et les traverses. Ceci n'inclut pas les étauçons et les articles manufacturés ou semi-manufacturés, tels que planches à boîtes, pour lesquels des permis seront requis à moins qu'ils ne soient produits dans quelque partie de l'empire britannique.

Les stocks de bois de construction importé appartenant au gouvernement, seront vendus après le 31 mars au prix courant du marché. Ces stocks, y compris des effets à venir, se chiffrent à quelque 550,000 types. Les demandes pour l'achat de ces marchandises devront être faites au Government Timber Buying, Salisbury House, Londres.

## Crédits aux alliés.

Le gouvernement américain vient d'accorder aux alliés les crédits suivants: France \$50,000,000 et la Roumanie \$5,000,000 ce qui fait un total pour la France de \$2,752,477,000 et de \$25,000,000 pour la Roumanie. Le total des crédits accordés aux alliés par les Etats-Unis est de \$9,188,829,000.

# PRODUCTION MONDIALE DE L'ARGENT ET LE CANADA

Le prix élevé et la valeur monétaire de ce métal donnent un plus grand intérêt aux ressources de plus en plus développées de notre pays.

## LA PROVINCE D'ONTARIO EN TÊTE.

Un rapport récent du bureau des mines de la province d'Ontario, transmis au ministère fédéral des Mines, contient un compte rendu détaillé des ressources de ses riches dépôts argentifères.

La production mondiale de l'argent en 1917 a été estimée à environ 167,000,000 d'onces fines. De ce grand total le Canada a produit, pour sa part, 22,221,274 onces. Les Etats-Unis ont contribué 74,224,500 onces. Le Mexique qui tenait la tête, il y a quelques années, avec un rendement annuel de plus de 70,000,000 d'onces, ne produit guère aujourd'hui qu'environ la moitié de ce montant.

### MINES D'ARGENT D'ONTARIO.

Le continent américain produit plus de 80 pour 100 du rendement annuel de l'argent dans l'univers. Les deux tiers environ de la production mondiale sont obtenus comme produit secondaire des mines de plomb, de zinc et de cuivre. Les usines de l'Ontario sont au nombre des rares gisements où l'argent est le produit primaire.

De ces mines, les suivantes ont produit chacune plus d'un million d'onces en 1917:

	Onces.
Mining Corporation...	4,546,065
Nipissing...	3,794,242
Kerr Lake...	2,302,466
Coniagan...	1,273,853
O'Brien...	1,064,335
Miller Lake-O'Brien...	1,050,149
McKinley-Darragh-Savage...	1,013,602

Celles qui ont expédié moins d'un million d'onces mais plus d'un quart de million sont:

	Onces.
Timiskaming...	887,122
Buffalo...	645,915
LaRose Consolidated...	478,693
Beaver Consolidated...	462,723
Chalmers-Ferland...	330,063
Tretheway...	311,324
Crown Reserve...	309,420
Hudson's Bay...	277,091
Penn-Canadian...	259,784

Les trois districts argentifères en exploitation dans l'Ontario ont produit les montants suivants en 1917:

	Onces.
South Lorrain...	10,000
Gowganda...	1,064,635
Cobalt...	18,327,258
Argent recouvré de minerais d'or et de cuivre...	77,799

### TRAITEMENT LOCAL.

"Le traitement et l'affinage du minerai tiré des mines d'argent de l'Ontario se font aujourd'hui pour la plus grande partie dans la province même, dit le rapport. L'industrie des mines d'argent de Cobalt a suivi un cours normal de développement depuis l'ouverture de ces mines en 1904. Dans les premiers temps, toute la production, comprenant surtout du minerai de haute qualité et des feuilles et pépites métalliques, étant envoyée à des fonderies aux Etats-Unis; plus tard, au fur et à mesure que les gisements furent exploités et que l'on commença à rencontrer du minerai inférieur et du roc à broyer, l'on dut introduire des procédés de concentration. Puis on établit des affineries dans la province même, non pas à Cobalt, mais dans d'autres parties de l'Ontario, où l'on pouvait employer à ces fins des installations déjà existantes ou encore dans

les endroits où l'on pouvait se procurer de l'énergie électrique à bon marché. Dans certaines mines mêmes, on introduisit des procédés de fonte et de cyanidation pour la production de barres marchandes; on construisit aussi des usines de réduction et de concentration. A la mine Nipissing, entre autres, on a inventé et installé des méthodes spécifiées pour le traitement des minerais de qualité tant supérieure que secondaire et, finalement, l'introduction du procédé de flottage pour la concentration de roc de qualité inférieure a pu donner une certaine valeur à des amas de déchets et à de grandes quantités de matériaux qu'on avait jusque là considérés de nulle valeur. La substitution de l'énergie électrique produite par puissance hydraulique au système des machines à vapeur a de bonne heure réduit essentiellement le coût des opérations tant à la mine qu'à l'usine. La mise en vigueur de la loi concernant la taxe sur les mines a donné aux municipalités locales une bonne part des revenus des mines et a permis de construire un réseau de voies automobiles de premier ordre reliant les mines au chemin de fer à Cobalt et, dès le début, le chemin de fer même du gouvernement, qui se rendait jusqu'à l'entrée des puits, pour ainsi dire, a prévenu pratiquement les difficultés du transport.

### PRÉCIEUX PRODUITS SECONDAIRES.

"Les statistiques concernant les opérations des affineries du cobalt argentifère de l'Ontario indiquent qu'en sus de la valeur de l'argent affiné, on a produit et mis sur le marché à même les minerais et concentrés traités en 1917, pas moins de \$1,827,744 de produits secondaires. Dans ce total on n'a pas inclus la stellite, dont un seul des constituants, le cobalt, est dérivé de ces minerais."

Le tableau ci-joint, cité dans le rapport de la division des mines, indique les opérations des affineries de cobalt-argent de l'Ontario:

Produit.	Quantité.	Valeur.
Mineral, concentrés et résidus...	tonnes 7,964	.....
Argent recouvré...	onces 6,451,363	\$5,289,782
Arsenic, blanc, chargements...	livres 4,588,793	586,095
Arsenic, cru, chargements...	.....	580,777
Arsenic, métallique, chargements...	.....	13,575
Cobalt, oxyde, chargements...	.....	418,703
Cobalt, carbonate et sulfate, chargements...	.....	52,485
Cobalt, métallique, chargements...	.....	396,395
Nickel, oxyde, chargements...	.....	23,748
Nickel, sulfate, chargements...	.....	335,794
Nickel, métallique, chargements...	.....	225,480
Cobalt et nickel, oxydes, non séparés, chargements...	.....	4,757
Valeur totale des produits...	.....	\$7,162,526

"Les installations dans le sud de l'Ontario pour l'affinage de l'argent et le recouvrement de produits secondaires des minerais du camp de Cobalt sont les suivantes:

Nom de la compagnie.	Lieu des usines.
Deloro Smelting and Refining Company...	Deloro
Coniagas Reduction Company...	Thorold
Metals Chemical, Limited...	Welland

"Dans le camp même de Cobalt, les usines suivantes produisent des lingots de leurs propres minerais: Nipissing, O'Brien et Buffalo, et celle de Nipissing en produit de plus de minerais achetés. Il y a aussi plusieurs installations qui concentrent des minerais achetés à cette fin. Ce sont: la Cobalt Reduction Company, subsidiaire de la Mining Corporation of Canada; la Dominion Reduction Company et la Northern Customs Concentrators, Limited. Les deux premières produisent des lingots, la dernière, des concentrés seulement."

### PRODUCTION PAR PROVINCES.

Ci-suit un état sommaire de la pro-

duction par provinces de l'argent dans le Dominion, extrait du rapport préliminaire de la production minière au Canada en 1918, préparé par M. John McLeish, B. ès A., chef de la division des statistiques et des ressources minérales:

La production d'argent en 1918 est estimée à 21,284,607 onces, évaluées à \$20,597,540, contre 22,221,274 onces, évaluées à \$18,091,895 en 1917, une diminution de 4.2 pour 100 quant à la quantité, mais une augmentation de 13.8 pour 100 en valeur; de fait, elle a excédé en valeur le maximum antérieur atteint en 1912.

La production en Ontario s'est élevée à 17,109,389 onces, évaluées à \$16,557,098, soit 80.4 pour 100 de la production totale d'argent au Canada. En 1911, quand le rendement du district de Cobalt a atteint son maximum, le pourcentage fut de 93.8.

La production provient des minerais de Cobalt et des districts argentifères adjacents, à l'exception de 63,677 onces tirées des mines d'or.

De la production ontarienne totale, 9,410,435 onces, ou 55 pour 100, ont été recouvrées des usines de Cobalt; 4,992,469 onces, ou 29.2 pour 100, ont été recouvrées dans les fonderies du sud de l'Ontario; et 2,706,485 onces, ou 15.8 pour 100, de minerais traités aux Etats-Unis.

La production de Québec a été de 147,316 onces, évaluées à \$142,561, contre 126,194 onces, évaluées à \$110,885, en 1917, et provient des minerais pyriteux de Notre-Dame des Anges, comté de Portneuf.

La production du Manitoba s'est élevée à 14,033 onces, évaluées à \$13,580, comparée à 7,201 onces, évaluées à \$5,865, en 1917; elle provient des minerais d'or et de cuivre du nouveau district de Le Pas.

Dans la Colombie-Britannique la production a été de 3,965,828 onces, évaluées à \$3,837,811, contre 2,655,994 onces, évaluées à \$2,162,430, en 1917, soit une augmentation en quantité de 49.3 pour 100 et en valeur de 77.5 pour 100. Cette production comprend l'argent affiné, l'argent contenu dans les produits des fonderies et les recouvrements estimés des minerais exportés.

La production du Yukon a été de 48,041 onces, évaluées à \$46,490, contre 119,605 onces, évaluées à \$97,379, en 1917.

Le prix de l'argent à New-York, en 1918, qui était d'une moyenne de 88.7 cents par once en janvier, a monté graduellement à un peu au-dessus d'un dollar en août, quand un acte du Congrès des Etats-Unis le fixa à \$1.01½ l'once, où il est resté jusqu'à la fin de l'année. La moyenne pour 1918 fut de 96.772 cents par once.

## SANCTUAIRES D'OISEAUX DANS LE GOLFE ST-LAURENT

### Affectation spéciale de l'Ile Bonaventure, de la Roche Percée et des Roches de l'Oiseau.

L'arrêté en conseil suivant, adopté le 29 mars, établit des sanctuaires d'oiseaux sur certains points spéciaux du golfe Saint-Laurent.

Attendu que le ministre de l'Intérieur a fait rapport que certaines petites îles du golfe Saint-Laurent connues sous le nom d'Ile Bonaventure, Roche Percée et le groupe des Roches du Grand Oiseau sont des lieux de reproduction de nombreuses variétés d'oiseaux maintenant restreintes à ces îles, alors qu'elles abondaient autrefois partout dans les îles et sur les côtes du golfe Saint-Laurent;

L'Ile Bonaventure et les Roches de l'Oiseau sont aujourd'hui les seuls lieux de reproduction du continent nord-américain pour le fou dont l'existence et celle d'autres oiseaux sur ces îles est sérieusement menacée par les chasseurs d'œufset autres, qui non seulement emportent les œufs mais tuent inutilement les oiseaux;

De plus la province de Québec a adopté une loi pour la protection des oiseaux de ces îles,

Par conséquent, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, sous le régime de la "Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs," 7-8 George V, chapitre 18, et subordonnement aux dispositions des articles 8, 9 et 11 de l'arrêté en conseil du 23 avril 1918 (C.P. 871), de décréter par les présentes qu'il est défendu de tuer, capturer, prendre, blesser ou molester les oiseaux migrateurs considérés comme gibier, les oiseaux migrateurs insectivores et les oiseaux migrateurs non considérés comme gibier, ou de prendre, endommager, détruire ou molester leurs œufs ou leurs nids, dans les zones suivantes:

"Une lisière de terrain de dix pieds de profondeur le long de la falaise, et la falaise elle-même sur les côtes nord et est de l'Ile Bonaventure dans le comté de Gaspé;

Les Roches de l'Oiseau et une zone d'un mille autour de cette île;

La Roche Percée ainsi qu'une zone d'un mille autour de cette île, sauf lorsque la terre ferme est éloignée de moins d'un mille de la Roche Percée, alors que le rivage de la terre ferme constituera la borne de cette zone."

### La flore d'Anticosti.

Anticosti a de tout temps attiré l'attention des naturalistes. Verrill, Pursh, James Macoun et le Dr Schmidt y ont herborisé autrefois. Ce dernier a laissé sur les productions naturelles de l'île et sur la flore en particulier une thèse de doctorat à l'université de Paris, qui est une de nos meilleures monographies scientifiques.

La flore d'Anticosti est à la fois arctique-alpine et calcicole. L'île n'est en somme qu'un vaste plateau calcaire entièrement couvert de forêts et de tourbières. La flore forestière se compose surtout d'épinette, de bouleau, de sapin et de sorbier. Le pin blanc n'y est connu qu'à l'état sporadique vers la rivière Vauréal. Le manisme des plantes ligneuses exposées au vent de la mer a souvent été signalé au sujet d'Anticosti. Ce qu'en disent les lettres de Mgr Guay n'est guère exagéré. A la Pointe-aux-Graines, par exemple, à environ dix milles de la baie Ellis, j'ai moi-même marché sur les têtes des épinettes qui croissent en cônes surbaissés, extrêmement touffus et comme feutrés. J'ai observé à l'Ile-aux-Coudres, bien qu'à un degré moindre, le même mode de croissance.

Les tourbières d'Anticosti appartiennent à divers types: tourbières à Sphagnes, tourbières à Cypéracées, tourbières à camarine, tourbières à Paludella, tourbières élevées à végétation d'Ericacées. Sur ce sol éminemment calcaire, les tourbières, déterminent un habitat d'exception où les plantes calcifuges peuvent se réfugier.

### Productivité du sol.

Un bulletin récent, publié par le département de l'Agriculture des Etats-Unis, contenait entre autres choses ce qui suit:

"Vu les conditions anormales qui existent dans le commerce des engrais, il importe de conserver tous les éléments fertilisants de la ferme, surtout ceux qui contiennent de la potasse. Les éléments déjà dans le sol devraient être utilisés le plus possible. On peut obtenir sous ce rapport de grands succès en labourant profondément, en cultivant constamment et en suivant un système de culture raisonné. L'assolement est indispensable, surtout dans les endroits qui ont produit plusieurs fois la même récolte. On devrait, autant que faire se peut, enfouir dans le sol du fumier vert et semer des légumineuses.

**Achetez des timbres d'épargne.**

